

Initiatives ministérielles

médiocres, le chômage et la criminalité. Les unes après les autres, des études le démontrent et indiquent la voie à suivre pour décourager les activités criminelles dans notre pays.

Bref, il ne suffit pas de réagir à la criminalité. Il en coûte des milliards de dollars par année aux contribuables canadiens pour arrêter, poursuivre, condamner, incarcérer et traiter les délinquants. Bien que ces mesures soient importantes et qu'il faille châtier la criminalité et les criminels, elles demeureront inefficaces tant qu'elles n'iront pas de pair avec des mesures de prévention à long terme, tant qu'on ne trouvera pas non plus des solutions à long terme aux causes de la criminalité.

La prévention de la criminalité par le développement social suppose des interventions positives dans la vie des personnes défavorisées et négligées afin de diminuer l'incidence des comportements déviants. Cette démarche vise à réduire la criminalité et à créer des collectivités sûres en s'attaquant aux conditions sociales et économiques qui engendrent la criminalité.

Aborder de manière fragmentaire, comme le gouvernement le fait présentement, les problèmes qui se posent dans notre pays en matière criminelle et les difficultés auxquelles nous faisons face dans notre système de justice pénale ne constitue tout simplement pas la solution. Le gouvernement s'occupe effectivement du problème de l'intoxication invoquée comme moyen de défense. En cela, il ne fait cependant que réagir aux pressions publiques suscitées par les jugements de la Cour suprême du Canada.

Il ne s'agit pas d'une approche planifiée pour lutter efficacement contre la criminalité dans nos villes. Il existe peut-être des divergences d'opinions quant à la façon de nous attaquer au problème, mais le gouvernement a clairement besoin d'une approche holistique, de grande envergure et globale au problème de la justice pénale. Comme en toutes choses, nous devons nous concentrer sur la prévention au lieu de ramasser simplement les morceaux après coup. Si nous voulons observer un contraste, nous n'avons qu'à voir ce qui se passe aux États-Unis, chez nos voisins du sud. Si nous ne nous attaquons pas aux causes de la criminalité, nous refléterons sans cesse plus fidèlement les tragiques situations socio-économiques et criminelles qui y existent.

Tandis que le ministre de la Justice propose quelques mesures utiles bien que fragmentaires comme celle-ci pour remédier aux problèmes relatifs au système canadien de justice pénale, le gouvernement s'en prend aux programmes mêmes qui nous aideraient à nous attaquer sérieusement aux causes de la criminalité. L'attaque du gouvernement libéral contre les programmes sociaux ne pourra que faire grandir le sentiment d'insécurité dans nos villes et accroître les causes de la criminalité.

Nous avons observé cette tendance au fil des années chez le gouvernement précédent. Le gouvernement actuel se livre, de façon encore plus agressive, à la même attaque contre les programmes sociaux, et il en résultera une exacerbation des tensions dans nos villes, qui y feront à leur tour augmenter la criminalité.

Il y a deux choses que le gouvernement doit faire. Il doit tout d'abord adopter une approche globale, et non fragmentaire, en matière de justice pénale. Les Canadiens méritent de voir un plan, une certaine vision, un certain effort à long terme, pour voir où le système judiciaire devrait aller. Ce plan doit être fondé sur une opinion informée, non sur les réactions du public à l'égard de préoccupations particulières. Il est inacceptable de réagir simplement aux pressions publiques à l'égard de problèmes particuliers. Le gouvernement doit s'attaquer sérieusement aux causes de la criminalité aussi bien qu'à la criminalité elle-même.

• (1340)

Deuxièmement, il doit cesser de miner les programmes mêmes qui servent à prévenir la criminalité. Avec son attaque néo-conservatrice contre les programmes sociaux, le Canada ne peut que perdre la guerre à la criminalité. Le Canada et les Canadiens méritent mieux que ça.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le Chambre passe à l'étude du projet de loi C-69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de l'admissibilité, sur le plan de la procédure, de la motion n° 4 inscrite au nom du député de Bellechasse, motion qui vise à modifier l'article 16 du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Je suis conscient que Votre Honneur est sur le point de rendre une décision sur la recevabilité d'un certain nombre de propositions d'amendement. Je voudrais néanmoins dire un mot de celle-ci parce que, à mon avis, elle n'est pas conforme aux coutumes de la Chambre.

L'amendement, s'il était accepté par la Chambre, modifierait le mode de calcul du nombre de sièges attribués à chaque province aux termes de la Loi constitutionnelle, ce qui est préoccupant, car il n'est pas question, dans les modifications dont la Chambre est saisie